

MAXIMES GÉNÉRALES DU GOUVERNEMENT ÉCONOMIQUE D'UN ROYAUME AGRICOLE

I. *Que l'autorité souveraine soit unique, et supérieure à tous les individus de la société et à toutes les entreprises injustes des intérêts particuliers* ; car l'objet de la domination et de l'obéissance est la sûreté de tous, et l'intérêt licite de tous. Le système des contre-forces dans un gouvernement est une opinion funeste, qui ne laisse apercevoir que la discorde entre les grands et l'accablement des petits. La division des sociétés en différents ordres de citoyens dont les uns exercent l'autorité souveraine sur les autres, détruit l'intérêt général de la nation, et introduit la dissension des intérêts particuliers entre les différentes classes de citoyens : cette division intervertirait l'ordre du gouvernement d'un royaume agricole qui doit réunir tous les intérêts à un objet capital, à la prospérité de l'agriculture, qui est la source de toutes les richesses de l'État et de celles de tous les citoyens.

II. *Que la nation soit instruite des lois générales de l'ordre naturel qui constituent le gouvernement évidemment le plus parfait.* L'étude de la jurisprudence humaine ne suffit pas pour former les hommes d'État ; il est nécessaire que ceux qui se destinent aux emplois de l'administration soient assujettis à l'étude de l'ordre naturel le plus avantageux aux hommes réunis en société. Il est encore nécessaire que les connaissances pratiques et lumineuses que la nation acquiert par l'expérience et la réflexion se réunissent à la science générale du gouvernement, afin que l'autorité souveraine, toujours éclairée par l'évidence, institue les meilleures lois et les fasse observer exactement pour la sûreté de tous, et pour parvenir à la plus grande prospérité possible de la société.

III. *Que le souverain et la nation ne perdent jamais de vue que la terre est l'unique source des richesses, et que c'est l'agriculture qui les multiplie.* (1) Car l'augmentation des richesses assure celle de la population ; les hommes et les richesses font prospérer l'agriculture, étendent le commerce, animent l'industrie, accroissent et perpétuent les richesses. De cette source abondante dépend le succès de toutes les parties de l'administration du royaume.

IV. *Que la propriété des biens-fonds et des richesses mobilières soit assurée à ceux qui en sont les possesseurs légitimes ; car LA SÛRETÉ DE LA PROPRIÉTÉ EST LE FONDEMENT ESSENTIEL DE L'ORDRE ÉCONOMIQUE DE LA SOCIÉTÉ.* Sans la certitude de la propriété le territoire resterait inculte. Il n'y aurait ni propriétaires ni fermiers pour y faire les dépenses nécessaires pour le mettre en valeur et pour le cultiver si la conservation du fonds et des produits n'était pas assurée à ceux qui font les avances de ces dépenses. C'est la sûreté de la possession permanente qui provoque le travail et l'emploi des richesses à l'amélioration et à la culture des terres et aux entreprises du commerce et de l'industrie. Il n'y a que la puissance souveraine, qui assure la propriété des sujets,

qui ait un droit primitif au partage des fruits de la terre, source unique des richesses.

V. *Que l'impôt ne soit pas destructif ou disproportionné à la masse du revenu de la nation ; que son augmentation suive l'augmentation du revenu ; qu'il soit établi immédiatement sur le produit net des biens-fonds, et non sur le salaire des hommes, ni sur les denrées, où il multiplierait les frais de perception, préjudicierait au commerce, et détruirait annuellement une partie des richesses de la nation. Qu'il ne se prenne pas non plus sur les richesses des fermiers des biens-fonds ; car LES AVANCES DE L'AGRICULTURE D'UN ROYAUME DOIVENT ÊTRE ENVISAGÉES COMME UN IMMEUBLE, QU'IL FAUT CONSERVER PRÉCIEUSEMENT POUR LA PRODUCTION DE L'IMPÔT, DU REVENU, ET DE LA SUBSISTANCE DE TOUTES LES CLASSES DE CITOYENS ; autrement l'impôt dégénère en spoliation, et cause un dépérissement qui ruine promptement un État. (2)*

VI. *Que les avances des cultivateurs soient suffisantes pour faire renaître annuellement par les dépenses de la culture des terres le plus grand produit possible ; car si les avances ne sont pas suffisantes, les dépenses de la culture sont plus grandes à proportion et donnent moins de produit net. (3)*

VII. *Que la totalité des sommes du revenu rentre dans la circulation annuelle et la parcoure dans toute son étendue ; qu'il ne se forme point de fortunes pécuniaires, ou du moins qu'il y ait compensation entre celles qui se forment et celles qui reviennent dans la circulation (4) ; car autrement ces fortunes pécuniaires arrêteraient la distribution d'une partie du revenu annuel de la nation, et retiendraient le pécule du royaume au préjudice de la rentrée des avances de la culture, de la rétribution du salaire des artisans, et de la consommation que doivent faire les différentes classes d'hommes qui exercent des professions lucratives : cette interception du pécule diminuerait la reproduction des revenus et de l'impôt.*

VIII. *Que le gouvernement économique ne s'occupe qu'à favoriser les dépenses productives et le commerce des denrées du cru, et qu'il laisse aller d'elles-mêmes les dépenses stériles. (5)*

IX. *Qu'une nation qui a un grand territoire à cultiver et la facilité d'exercer un grand commerce des denrées du cru n'étende pas trop l'emploi de l'argent et des sommes aux manufactures et au commerce de luxe, au préjudice des travaux et des dépenses de l'agriculture (6) ; car préférablement à tout, LE ROYAUME DOIT ÊTRE BIEN PEUPLÉ DE RICHES CULTIVATEURS (7).*

X. *Qu'une partie de la somme des revenus ne passe pas chez l'étranger sans retour, en argent ou en marchandises.*

XI. *Qu'on évite la désertion des habitants qui emporteraient leurs richesses hors du royaume.*

XII. *Que les enfants des riches fermiers s'établissent dans les campagnes pour y perpétuer les laboureurs* ; car si quelques vexations leur font abandonner les campagnes et les déterminent à se retirer dans les villes, ils y portent les richesses de leurs pères qui étaient employées à la culture. CE SONT MOINS LES HOMMES QUE LES RICHESSES QU'ON DOIT ATTIRER DANS LES CAMPAGNES ; car plus on emploie de richesses à la culture moins elle occupe d'hommes, plus elle prospère, et plus elle donne de revenu. Telle est, par exemple, pour les grains, la grande culture des riches fermiers, en comparaison de la petite culture des pauvres métayers qui labourent avec des bœufs ou avec des vaches. (8)

XIII. *Que chacun soit libre de cultiver dans son champ telles productions que son intérêt, ses facultés, la nature du terrain lui suggèrent pour en tirer le plus grand produit possible.* On ne doit point favoriser le monopole dans la culture des biens-fonds ; car il est préjudiciable au revenu général de la nation. (9) Le préjugé qui porte à favoriser l'abondance des denrées de premier besoin, préférablement aux autres productions, au préjudice de la valeur vénale des unes ou des autres, est inspiré par des vues courtes qui ne s'étendent pas jusqu'aux effets du commerce extérieur réciproque, qui pourvoit à tout, et qui décide du prix des denrées que chaque nation peut cultiver avec le plus de profit. APRÈS LES RICHESSES D'EXPLOITATION DE LA CULTURE, CE SONT LES REVENUS ET L'IMPÔT QUI SONT LES RICHESSES DE PREMIER BESOIN dans un État, pour défendre les sujets contre la disette et contre l'ennemi, et pour soutenir la gloire et la puissance du monarque, et la prospérité de la nation. (10)

XIV. *Qu'on favorise la multiplication des bestiaux* (11) ; car ce sont eux qui fournissent aux terres les engrais qui procurent les riches moissons.

XV. *Que les terres employées à la culture des grains soient réunies, autant qu'il est possible, en grandes fermes exploitées par de riches laboureurs* ; car il y a moins de dépense pour l'entretien et la réparation des bâtiments, et à proportion beaucoup moins de frais, et beaucoup plus de produit net dans les grandes entreprises d'agriculture, que dans les petites. La multiplicité de petits fermiers est préjudiciable à la population. La population la plus assurée, la plus disponible pour les différentes occupations et pour les différents travaux qui partagent les hommes en différentes classes, est celle qui est entretenue par le produit net. Toute épargne faite à profit dans les travaux qui peuvent s'exécuter par le moyen des animaux, des machines, des rivières, etc., revient à l'avantage de la population et de l'État, parce que plus de produit net procure plus de gain aux hommes pour d'autres services ou d'autres travaux.

XVI. *Que l'on n'empêche point le commerce extérieur des denrées du cru* ; car TEL EST LE DÉBIT, TELLE EST LA REPRODUCTION. (12)

XVII. *Que l'on facilite les débouchés et les transports des productions et des marchandises de main-d'œuvre par la réparation des chemins et par la navigation*

des canaux, des rivières et de la mer ; car plus on épargne sur les frais du commerce, plus on accroît le revenu du territoire.

XVIII. *Qu'on ne fasse point baisser le prix des denrées et des marchandises dans le royaume ; car le commerce réciproque avec l'étranger deviendrait désavantageux à la nation. (13) TELLE EST LA VALEUR VÉNALE, TEL EST LE REVENU : abondance et non-valeur n'est pas richesse. Disette et cherté est misère. Abondance et cherté est opulence. (14)*

XIX. *Qu'on ne croie pas que le bon marché des denrées est profitable au menu peuple (15) ; car le bas prix des denrées fait baisser le salaire des gens du peuple, diminue leur aisance, leur procure moins de travail et d'occupations lucratives, et anéantit le revenu de la nation.*

XX. *Qu'on ne diminue pas l'aisance des dernières classes de citoyens ; car elles ne pourraient pas assez contribuer à la consommation des denrées qui ne peuvent être consommées que dans le pays, ce qui ferait diminuer la reproduction et le revenu de la nation. (16)*

XXI. *Que les propriétaires et ceux qui exercent des professions lucratives ne se livrent pas à des épargnes stériles, qui retrancheraient de la circulation et de la distribution une portion de leurs revenus ou de leurs gains.*

XXII. *Qu'on ne provoque point le luxe de décoration au préjudice des dépenses d'exploitation et d'amélioration de l'agriculture, et des dépenses en consommation de subsistance, qui entretiennent le bon prix et le débit des denrées du cru et la reproduction des revenus de la nation. (17)*

XXIII. *Que la nation ne souffre pas de perte dans son commerce réciproque avec l'étranger, quand même ce commerce serait profitable aux commerçants qui gagneraient sur leurs concitoyens dans la vente des marchandises qu'il rapporterait. Car alors l'accroissement de fortune de ces commerçants ferait dans la circulation des revenus un retranchement préjudiciable à la distribution et à la reproduction.*

XXIV. *Qu'on ne soit pas trompé par un avantage apparent du commerce réciproque avec l'étranger, en jugeant simplement par la balance des sommes en argent, sans examiner le plus ou le moins de profit qui résulte des marchandises mêmes que l'on a vendues, et de celles que l'on a achetées. Car souvent la perte est pour la nation qui reçoit un surplus en argent ; et cette perte se trouve au préjudice de la distribution et de la reproduction des revenus.*

XXV. *Qu'on maintienne l'entière liberté du commerce ; car LA POLICE DU COMMERCE INTÉRIEUR ET EXTÉRIEUR LA PLUS SÛRE, LA PLUS EXACTE, LA PLUS PROFITABLE À LA NATION ET À L'ÉTAT, CONSISTE DANS LA PLEINE LIBERTÉ DE LA CONCURRENCE.*

XXVI. *Qu'on soit moins attentif à l'augmentation de la population qu'à l'accroissement des revenus ; car plus d'aisance que procurent de grands revenus*

est préférable à plus de besoins pressants de subsistance qu'exige une population qui excède les revenus ; et il y a plus de ressources pour les besoins de l'État quand le peuple est dans l'aisance, et aussi plus de moyens pour faire prospérer l'agriculture. (18)

XXVII. *Que le gouvernement soit moins occupé du soin d'épargner, que des opérations nécessaires pour la prospérité du royaume ;* car de très grandes dépenses peuvent cesser d'être excessives par l'augmentation des richesses. Mais il ne faut pas confondre les abus avec les simples dépenses ; car les abus pourraient engloutir toutes les richesses de la nation et du souverain.

XXVIII. *Que l'administration des finances, soit dans la perception des impôts, soit dans les dépenses du gouvernement, n'occasionne pas de fortunes pécuniaires* qui dérobent une partie des revenus à la circulation, à la distribution et à la reproduction.

XXIX. *Qu'on n'espère de ressources pour les besoins extraordinaires d'un État que de la prospérité de la nation, et non du crédit des financiers ;* car LES FORTUNES PÉCUNIAIRES SONT DES RICHESSES CLANDESTINES QUI NE CONNAISSENT NI ROI NI PATRIE.

XXX. *Que l'État évite des emprunts qui forment des rentes financières,* qui le chargent de dettes dévorantes et qui occasionnent un commerce ou trafic de finances, par l'entremise des papiers commerçables, où l'escompte augmente de plus en plus les fortunes pécuniaires stériles. Ces fortunes séparent la finance de l'agriculture et privent les campagnes des richesses nécessaires pour l'amélioration des biens-fonds et pour l'exploitation de la culture des terres.

NOTES SUR LES MAXIMES.

(1) *La terre est l'unique source des richesses et c'est l'agriculture qui les multiplie.* — Le commerce réciproque avec l'étranger rapporte des marchandises qui sont payées par les revenus de la nation en argent ou en échange ; ainsi, dans le détail des revenus d'un royaume, il n'en faut pas faire un objet à part qui formerait un double emploi. Il faut penser de même des loyers de maisons et des rentes d'intérêts d'argent ; car ce sont, pour ceux qui les paient, des dépenses qui se tirent d'une autre source, excepté les rentes placées sur les terres, qui sont assignées sur un fonds productif ; mais ces rentes sont comprises dans le produit du revenu des terres. Ainsi ce sont les terres et les avances des entrepreneurs de la culture qui sont la source unique des revenus des nations agricoles.

(2) *Que l'impôt ne soit pas destructif, etc.* — L'impôt bien ordonné, c'est-à-dire l'impôt qui ne dégénère pas en spoliation par une mauvaise forme d'imposition, doit être regardé comme une partie du revenu détachée du produit net des biens-fonds d'une nation agricole ; car autrement il n'aurait aucune règle

de proportion avec les richesses de la nation, ni avec le revenu, ni avec l'état des sujets contribuables ; il pourrait insensiblement tout ruiner avant que le ministère s'en aperçût.

Le produit net des biens-fonds se distribue à trois propriétaires, à l'État, aux possesseurs des terres et aux décimateurs. Il n'y a que la portion du possesseur du bien qui soit aliénable, et elle ne se vend qu'à raison du revenu qu'elle produit. La propriété du possesseur ne s'étend donc pas au-delà. Ce n'est donc pas lui qui paie les autres propriétaires qui ont part au bien, puisque leurs parts ne lui appartiennent pas, qu'il ne les a pas acquises, et qu'elles ne sont pas aliénables. Le possesseur du bien ne doit donc pas regarder l'impôt ordinaire comme une charge établie sur sa portion ; car ce n'est pas lui qui paie ce revenu, c'est la partie du bien qu'il n'a pas acquise et qui ne lui appartient pas qui le paie à qui il est dû. Et ce n'est que dans les cas de nécessité, dans les cas où la sûreté de la propriété serait exposée, que tous les propriétaires doivent pour leur propre intérêt contribuer sur leurs portions à la subvention passagère que les besoins pressants de l'État peuvent exiger.

Mais il ne faut pas oublier que dans tous les cas l'imposition du tribut ne doit porter que sur le revenu, c'est-à-dire sur le produit net annuel des biens-fonds ; et non sur les avances des laboureurs, ni sur les hommes de travail, ni sur la vente des marchandises : car autrement il serait destructif. Sur les avances des laboureurs, ce ne serait pas un impôt, mais une spoliation qui éteindrait la reproduction, détériorerait les terres, ruinerait les fermiers, les propriétaires et l'État. Sur le salaire des hommes de travail et sur la vente des marchandises, il serait arbitraire, les frais de perception surpasseraient l'impôt, et retomberaient sans règle sur les revenus de la nation et sur ceux du souverain. Il faut distinguer ici l'imposition d'avec l'impôt ; l'imposition serait le triple de l'impôt et s'étendrait sur l'impôt même ; car dans toutes les dépenses de l'État, les taxes imposées sur les marchandises seraient payées par l'impôt. Ainsi cet impôt serait trompeur et ruineux.

L'imposition sur les hommes de travail qui vivent de leur salaire, n'est, rigoureusement parlant, qu'une imposition sur le travail, qui est payée par ceux qui emploient les ouvriers ; de même qu'une imposition sur les chevaux qui labourent la terre ne serait réellement qu'une imposition sur les dépenses mêmes de la culture. Ainsi l'imposition sur les hommes, et non sur le revenu, porterait sur les frais mêmes de l'industrie et de l'agriculture, retomberait doublement en perte sur le revenu des biens-fonds, et conduirait rapidement à la destruction de l'impôt. On doit penser de même des taxes qu'on imposerait sur les marchandises ; car elles tomberaient aussi en pure perte sur le revenu, sur l'impôt et sur les dépenses de la culture, et exigeraient des frais immenses qu'il serait impossible d'éviter dans un grand État.

Cependant ce genre d'imposition est forcément la ressource des petits États maritimes, qui subsistent par un commerce de trafic, nécessairement assujéti à

l'impôt dans ces États qui n'ont point de territoire. Et il est encore presque toujours regardé comme une ressource momentanée dans les grands États lorsque l'agriculture est tombée dans un tel dépérissement que le revenu du territoire ne pourrait plus subvenir au paiement de l'impôt. Mais alors cette ressource insidieuse est une surcharge qui réduit le peuple à une épargne forcée sur la consommation, qui arrête le travail, qui éteint la reproduction, et qui achève de ruiner les sujets et le souverain.

On a souvent parlé de l'établissement de l'impôt payé en nature par la récolte en forme de dîme : ce genre d'imposition serait à la vérité proportionnel au produit total de la récolte, les frais compris ; mais il n'aurait aucun rapport avec le produit net : plus la terre serait médiocre et plus la récolte serait faible, plus il serait onéreux, injuste et désastreux.

L'impôt doit donc être pris immédiatement sur le produit net des biens-fonds : car de quelque manière qu'il soit imposé dans un royaume qui tire ses richesses de son territoire, il est toujours payé par les biens-fonds. Ainsi la forme d'imposition la plus simple, la plus réglée, la plus profitable à l'État, et la moins onéreuse aux contribuables, est celle qui est établie proportionnellement au produit net et immédiatement à la source des richesses continuellement renaissantes.

L'établissement simple de l'imposition à la source des revenus, c'est-à-dire sur le produit net des terres qui forme le revenu de la nation, devient fort difficile dans un royaume où, faute d'avances, l'agriculture est tombée en ruine, ou du moins dans une telle dégradation qu'elle ne peut se prêter à aucun cadastre fixe et proportionné aux qualités des terres qui sont mal cultivées, et dont le produit, devenu très faible, n'est qu'en raison de l'état misérable de la culture ; car l'amélioration de la culture, qui pourrait résulter d'une meilleure administration, rendrait aussitôt le cadastre très irrégulier.

Une imposition établie également sur les terres, sur leurs produits, sur les hommes, sur leur travail, sur les marchandises et sur les animaux de service, présenterait une gradation de six impositions égales, posées les unes sur les autres, portant toutes sur une même base, et néanmoins payées chacune à part, mais qui toutes ensemble fourniraient beaucoup moins de revenu au souverain qu'un simple impôt réel, établi uniquement et sans frais sur le produit net, et égal dans sa proportion à celle des six impositions qu'on pourrait regarder comme réelle. Cet impôt indiqué par l'ordre naturel et qui augmenterait beaucoup le revenu du souverain coûterait cependant cinq fois moins à la nation et à l'État que les six impositions ainsi répétées, lesquelles anéantiraient tous les produits du territoire et sembleraient exclure tout moyen de rentrer dans l'ordre. Car les impositions illusoires pour le souverain et ruineuses pour la nation paraissent aux esprits vulgaires de plus en plus inévitables à mesure que le dépérissement de l'agriculture augmente.

Cependant il faut au moins commencer par supprimer au plus tôt les impositions arbitraires établies sur les fermiers des terres ; sans quoi ce genre d'imposition ruineuse achèverait d'anéantir entièrement les revenus du royaume. L'imposition sur les biens-fonds la plus difficile à régler est celle qui s'établit sur la petite culture, où il n'y a pas de fermage qui puisse servir de mesure, où c'est le propriétaire même qui fournit les avances, et où le produit net est très faible et fort incertain. Cette culture qui s'exécute par des métayers dans les pays où l'impôt a détruit les fermiers, et qui est la dernière ressource de l'agriculture ruinée, exige beaucoup de ménagement ; car un impôt un peu onéreux enlève ses avances et l'anéantit entièrement. Il faut donc bien distinguer les terres réduites à cette petite culture, et qui à proportion du produit sont labourées à grands frais et souvent sans aucun profit, d'avec celles où la grande culture s'exécute par de riches fermiers, lesquels assurent aux propriétaires un revenu déterminé qui peut servir de règle exacte pour une imposition proportionnelle. Imposition qui doit être payée par le propriétaire, et non par le fermier, si ce n'est en déduction du fermage, comme cela arrive naturellement lorsque le fermier est instruit avant de passer son bail de la quotité de l'impôt. Si les besoins de l'État y nécessitent des augmentations, elles doivent être uniquement à la charge des propriétaires ; car le gouvernement serait en contradiction avec lui-même s'il exigeait que les fermiers remplissent les engagements de leurs baux, tandis que par l'impôt imprévu dont il les chargerait il les mettrait dans l'impossibilité de satisfaire à ces engagements. Dans tous les cas le paiement de l'impôt doit être garanti par la valeur même des biens-fonds, et non par celle des richesses d'exploitation de la culture, qui ne peuvent sans déprédation être assujetties à aucun service public, autre que celui de faire renaître les richesses de la nation et du souverain, et qui ne doivent jamais être détournées de cet emploi naturel et nécessaire. Les propriétaires, fixés à cette règle par le gouvernement, seraient attentifs, pour la sûreté de leur revenu et de l'impôt, à n'affermir leurs terres qu'à de riches fermiers ; cette précaution assurerait le succès de l'agriculture. Les fermiers n'ayant plus d'inquiétude sur l'imposition pendant le cours de leurs baux se multiplieraient ; la petite culture disparaîtrait successivement ; les revenus des propriétaires et l'impôt s'accroîtraient à proportion par l'augmentation des produits des biens-fonds cultivés par de riches laboureurs.

Il y a une nation qui a su affermir sa puissance et assurer sa prospérité en exemptant la charrue de toute imposition. Les propriétaires, chargés eux-mêmes de l'impôt, souffrent dans les temps de guerre des subventions passagères ; mais les travaux de la culture des terres n'en sont point ralentis, et le débit et la valeur vénale des biens-fonds sont toujours assurés par la liberté du commerce des denrées du cru. Aussi chez cette nation l'agriculture et la multiplication des bestiaux ne souffrent aucune dégradation pendant les guerres les plus longues et les plus dispendieuses : les propriétaires retrouvent à la paix leurs terres bien cultivées et bien entretenues, et leurs grands revenus bien maintenus et bien assurés. Il est aisé par-là d'apercevoir la différence qu'il y a entre un impôt

exorbitant et un impôt spoliatif ; car par la forme de l'imposition, un impôt peut être spoliatif sans être exorbitant, ou peut être exorbitant sans être spoliatif.

(3) *Que les avances de la culture soient suffisantes.* — Il faut remarquer que les terres les plus fertiles seraient nulles sans les richesses nécessaires pour subvenir aux dépenses de la culture, et que la dégradation de l'agriculture dans un royaume ne doit pas être imputée à la paresse des hommes, mais à leur indigence. Si les avances de la culture ne donnaient que peu de produit net, par erreur de gouvernement, il y aurait de grands frais, peu de revenu, et une population qui ne serait presque qu'en menu peuple, occupé dans les campagnes, sans profit pour l'État, à une mauvaise culture, qui le ferait subsister misérablement.

Autrefois dans *tel* royaume les avances annuelles ne faisaient renaître de produit net, du fort au faible, l'impôt sur le laboureur compris, qu'environ vingt-cinq pour cent qui se distribuaient à la dîme, à l'impôt, et au propriétaire : distraction faite des reprises annuelles du laboureur. Si les avances primitives avaient été suffisantes, la culture aurait pu y rendre aisément cent de produit net et même davantage pour cent d'avances annuelles. Ainsi la nation souffrait un déficit des quatre cinquièmes au moins sur le produit net de ses avances annuelles, sans compter la perte sur l'emploi et le revenu des terres qui suppléaient elles-mêmes aux frais d'une pauvre culture, et qu'on laissait en friche alternativement pendant plusieurs années pour les réparer et les remettre en état de produire un peu de récolte. Alors la plus grande partie des habitants était dans la misère, et sans profit pour l'État. Car *tel est le produit net des avances au-delà des dépenses, tel est aussi le produit net du travail des hommes qui le font naître ; et tel est le produit net des biens-fonds, tel est le produit net pour le revenu, pour l'impôt et pour la subsistance des différentes classes d'hommes d'une nation.* Ainsi plus les avances sont insuffisantes, moins les hommes et les terres sont profitables à l'État. Les colons qui subsistent misérablement d'une culture ingrate, ne servent qu'à entretenir infructueusement la population d'une pauvre nation.

L'impôt dans ce royaume était presque tout établi arbitrairement sur les fermiers, sur les ouvriers et sur les marchandises. Ainsi il portait directement et indirectement sur les avances des dépenses de la culture, ce qui chargeait les biens-fonds d'environ trois cents millions pour l'impôt ordinaire, et autant pour la régie, les frais de perception, etc. Et les produits du sol ne rendaient plus à la nation, dans les derniers temps, à en juger par le dépouillement de la taxe d'un dixième sur les fonds productifs, et par l'examen du produit des terres, qu'environ quatre cents millions de revenu net, y compris la dîme et les autres revenus ecclésiastiques : triste produit d'un grand et excellent territoire et d'une grande et laborieuse population ! L'exportation des grains était défendue ; la production était bornée à la consommation de la nation ; la moitié des terres restaient en friches, on défendait d'y planter des vignes ; le commerce intérieur des grains était livré à une police arbitraire, le débit était continuellement interrompu entre les provinces ; et la valeur vénale des denrées toujours incertaine.

Les avances des dépenses productives étaient enlevées successivement par l'impôt arbitraire et par les charges indirectes, à l'anéantissement de la reproduction et de l'impôt même ; les enfants des laboureurs abandonnaient les campagnes ; le sur-faix de l'impôt sur les denrées en haussait le prix naturel et ajoutait un surcroît de prix onéreux aux marchandises et aux frais de salaire dans les dépenses de la nation ; ce qui retombait encore en déchet sur les reprises des fermiers, sur le produit net des biens-fonds, sur l'impôt, sur la culture, etc. La spoliation, causée par la partie de l'impôt arbitraire établie sur les fermiers, causait d'ailleurs un dépérissement progressif, qui, joint au défaut de liberté de commerce faisait tomber les terres en petite culture et en friche. C'était à ce degré de décadence où les dépenses de la culture ne produisaient plus, l'impôt territorial compris, que vingt-cinq pour cent, ce qui n'était même dû qu'au bénéfice de la grande culture qui existait encore pour un quart dans le royaume. ¹ On ne suivra pas ici la marche rapide des progrès de cette décadence, il suffit de calculer les effets de tant de causes destructives, procédant les unes des autres, pour en prévoir les conséquences funestes.

Tous ces désordres et tous ces abus ont été reconnus ; et la gloire de les réparer était réservée à un ministère plus éclairé. Mais les besoins de l'État et les circonstances ne se prêtent pas toujours aux vues que l'on se propose pour les réformes que peut exiger une bonne administration dans l'économie politique, quoique ces réformes soient très essentielles et très pressantes pour l'avantage commun du souverain et de la nation.

(4) *Les fortunes qui rentrent dans la circulation.* — On ne doit pas entendre simplement par les fortunes qui rentrent dans la circulation, les fortunes qui se détruisent ; mais aussi les fortunes stériles ou oisives, qui deviennent actives, et qui sont employées, par exemple, à former les avances des grandes entreprises d'agriculture, de commerce et de manufactures profitables, ou à améliorer des biens-fonds dont les revenus rentrent annuellement dans la circulation. C'est même par ces fortunes actives bien établies qu'un État a de la consistance, qu'il a de grandes richesses assurées pour faire renaître annuellement de grandes richesses, pour entretenir une population dans l'aisance, et pour assurer la prospérité de l'État et la puissance du souverain. Mais on ne doit pas penser de même des fortunes pécuniaires qui se tirent des intérêts de l'argent, et qui ne sont pas établies sur des fonds productifs, ni de celles qui sont employées à des acquisitions de charges inutiles, de privilèges, etc. ; leur circulation stérile ne les empêche point d'être des fortunes rongeantes et onéreuses à la nation.

(5) *Laisser aller d'elles-mêmes les dépenses stériles.* — Les travaux des marchandises de main-d'œuvre et d'industrie pour l'usage de la nation ne sont qu'un objet dispendieux et non une source de revenu. Ils ne peuvent procurer de

¹ Voyez dans *l'Encyclopédie*, article GRAINS, l'exemple d'une nation qui perd annuellement les quatre cinquièmes du produit de la culture.

profit dans la vente à l'étranger qu'aux seuls pays où la main-d'œuvre est à bon marché par le bas prix des denrées qui servent à la subsistance des ouvriers ; condition fort désavantageuse au produit des biens-fonds ; aussi ne doit-elle pas exister dans les États qui ont la liberté et la facilité d'un commerce extérieur qui soutient le débit et le prix des denrées du cru, et qui heureusement détruit le petit profit qu'on pourrait retirer d'un commerce extérieur de marchandises de main-d'œuvre dont le gain serait établi sur la perte qui résulterait du bas prix des productions des biens-fonds. On ne confond pas ici le produit net ou le revenu pour la nation, avec le gain des commerçants et entrepreneurs de manufactures ; ce gain doit être mis au rang des frais par rapport à la nation ; il ne suffirait pas, par exemple, d'avoir de riches laboureurs, si le territoire qu'ils cultiveraient ne produisait que pour eux.

Il y a des royaumes pauvres où la plupart des manufactures de luxe trop multipliées sont soutenues par des privilèges exclusifs et mettent la nation à contribution par des prohibitions qui lui interdisent l'usage d'autres marchandises de main-d'œuvre. Ces prohibitions toujours préjudiciables à la nation sont encore plus funestes quand l'esprit de monopole et d'erreur qui les a fait naître les étend jusque sur la culture et le commerce des productions des biens-fonds, où la concurrence la plus active est indispensablement nécessaire pour multiplier les richesses des nations.

Nous ne parlerons pas ici du commerce de trafic qui est le lot des petits États maritimes. Un grand État ne doit pas quitter la charrue pour devenir voiturier. On n'oubliera jamais qu'un ministre du dernier siècle, ébloui du commerce des Hollandais et de l'éclat des manufactures de luxe, a jeté sa patrie dans un tel délire, que l'on ne parlait plus que commerce et argent, sans penser au véritable emploi de l'argent ni au véritable commerce du pays.

Ce ministre si estimable par ses bonnes intentions, mais trop attaché à ses idées, voulut faire naître les richesses du travail des doigts, au préjudice de la source même des richesses, et déranger toute la constitution économique d'une nation agricole. Le commerce extérieur des grains fut arrêté pour faire vivre le fabricant à bas prix ; le débit du blé dans l'intérieur du royaume fut livré à une police arbitraire qui interrompait le commerce entre les provinces. Les protecteurs de l'industrie, les magistrats des villes, pour se procurer des blés à bas prix, ruinaient par un mauvais calcul leurs villes et leurs provinces, en dégradant insensiblement la culture de leurs terres ; tout tendait à la destruction des revenus des biens-fonds, des manufactures, du commerce et de l'industrie qui, dans une nation agricole, ne peuvent se soutenir que par les produits du sol ; car ce sont ces produits qui fournissent au commerce l'exportation du superflu, et qui paient les revenus aux propriétaires et le salaire des hommes employés aux travaux lucratifs. Diverses causes d'émigrations des hommes et des richesses hâtèrent les progrès de cette destruction.

Les hommes et l'argent furent détournés de l'agriculture et employés aux manufactures de soie, de coton, de laines étrangères, au préjudice des manufactures de laines du pays et de la multiplication des troupeaux. On provoqua le luxe de décoration qui fit des progrès très rapides. L'administration des provinces, pressée par les besoins de l'État, ne laissait plus de sûreté dans les campagnes pour l'emploi visible des richesses nécessaires à la reproduction annuelle des richesses ; ce qui fit tomber une grande partie des terres en petite culture, en friches et en non-valeur. Les revenus des propriétaires des biens-fonds furent sacrifiés en pure perte à un commerce mercantile qui ne pouvait contribuer à l'impôt. L'agriculture dégradée et accablée touchait à l'impossibilité d'y subvenir ; on l'étendit de plus en plus sur les hommes, sur les aliments, sur le commerce des denrées du cru ; il se multiplia en dépenses dans la perception et en déprédations destructives de la reproduction ; et il devint l'objet d'un système de finance, qui enrichit la capitale des dépouilles des provinces. Le trafic de l'argent à intérêt forma un genre principal de revenus fondés en argent et tirés de l'argent ; ce qui n'était, par rapport à la nation, qu'un produit imaginaire, qui échappait à l'impôt et minait l'État. Ces revenus établis sur l'argent, et l'aspect de l'opulence, soutenus par la magnificence d'un luxe ruineux, en imposaient au vulgaire, et diminuaient de plus en plus la reproduction des richesses réelles, et le pécule de la nation. Eh ! malheureusement les causes de ce désordre général ont été trop longtemps ignorées : *inde mali labes*. Mais aujourd'hui, le gouvernement est attaché à des principes plus lumineux ; il connaît les ressources du royaume et les moyens d'y ramener l'abondance.

(6) *Ne pas étendre l'emploi de l'argent et des hommes aux manufactures et au commerce de luxe, au préjudice des travaux et des dépenses de l'agriculture.* — On ne doit s'attacher qu'aux manufactures de marchandises de main-d'œuvre dont on a les matières premières, et qu'on peut fabriquer avec moins de dépense que dans les autres pays, et il faut acheter de l'étranger les marchandises de main-d'œuvre qu'il peut vendre à meilleur marché qu'elles ne coûteraient à la nation, si elle les faisait fabriquer chez elle. Par ces achats, on provoque le commerce réciproque ; car si on voulait ne rien acheter, et vendre de tout, on éteindrait le commerce extérieur et les avantages de l'exportation des denrées du cru, qui est infiniment plus profitable que celle des marchandises de main-d'œuvre. Une nation agricole doit favoriser le commerce extérieur actif des denrées du cru, par le commerce extérieur passif des marchandises de main-d'œuvre qu'elle peut acheter à profit de l'étranger. Voilà tout le mystère du commerce ; à ce prix, ne craignons pas d'être tributaires des autres nations.

(7) Préalablement à tout, le royaume doit être bien peuplé de riches cultivateurs. — Le bourg de Goodmans-chester, en Angleterre, est célèbre dans l'histoire pour avoir accompagné son Roi avec le cortège le plus honorable, ayant conduit cent quatre-vingts charrues à son passage. Ce faste doit paraître bien ridicule à nos citoyens accoutumés aux décorations frivoles. On voit encore des hommes,

stupidement vains, ignorer que ce sont les riches laboureurs et les riches commerçants, attachés au commerce rural, qui animent l'agriculture, qui font exécuter, qui commandent, qui gouvernent, qui sont indépendants, qui assurent les revenus de la nation, qui, après les propriétaires distingués par la naissance, par les dignités, par les sciences, forment l'ordre de citoyens le plus honnête, le plus louable et le plus important dans l'État. Ce sont pourtant ces habitants honorables de la campagne, ces maîtres, ces patriarches, ces riches entrepreneurs d'agriculture, que le bourgeois ne connaît que sous le nom dédaigneux de *paysans*, et auxquels il veut même retrancher les maîtres d'école qui leur apprennent à lire, à écrire, à mettre de la sûreté et de l'ordre dans leurs affaires, à étendre leurs connaissances sur les différentes parties de leur état.

Ces instructions, dit-on, leur inspirent de la vanité et les rendent processifs ; la défense juridique doit-elle être permise à ces hommes terrestres, qui osent opposer de la résistance et de la hauteur à ceux qui, par la dignité de leur séjour dans la cité, doivent jouir d'une distinction particulière et d'une supériorité qui doit en imposer aux villageois ? Tels sont les titres ridicules de la vanité du citadin, qui n'est qu'un mercenaire payé par les richesses de la campagne. *Omnium autem rerum ex quibus aliquid acquiritur, nihil est AGRICULTURA melius, nihil uberius, nihil dulcius, nihil homine libero dignius.* Cicero, De Officiis... *Meâ quidem sententia, baud scio an nulla beatior esse possit, neque solum officio, quod hominum generi universo cultura agrorum est salutaris ; sed et delectatione, et saturitate, copiaque omnium rerum quae ad victum hominum, ad cultum etiam Deorum pertinent.* Idem, De Senectute.

DE TOUS LES MOYENS DE GAGNER DU BIEN, IL N'Y EN A POINT DE MEILLEUR, DE PLUS ABONDANT, DE PLUS AGRÉABLE, DE PLUS CONVENABLE À L'HOMME, DE PLUS DIGNE DE L'HOMME LIBRE, QUE L'AGRICULTURE... POUR MOI, JE NE SAIS S'IL Y A AUCUNE SORTE DE VIE PLUS HEUREUSE QUE CELLE-LÀ, NON SEULEMENT PAR L'UTILITÉ DE CET EMPLOI, QUI FAIT SUBSISTER TOUT LE GENRE HUMAIN, MAIS ENCORE PAR LE PLAISIR ET PAR L'ABONDANCE QU'IL PROCURE ; CAR LA CULTURE DE LA TERRE PRODUIT DE TOUT CE QU'ON PEUT DÉSIRER POUR LA VIE DES HOMMES ET POUR LE CULTE DES DIEUX.

(8) *Attirer les richesses dans les campagnes pour étendre la grande et éviter la petite culture.* — Dans la grande culture, un homme seul conduit une charrue tirée par des chevaux, qui fait autant de travail que trois charrues tirées par des bœufs et conduites par six hommes. Dans ce dernier cas, faute d'avances primitives pour l'établissement d'une grande culture, la dépense annuelle est excessive par proportion au produit net, qui est presque nul, et on y emploie infructueusement dix ou douze fois plus de terre. Les propriétaires manquant de fermiers en état de subvenir à la dépense d'une bonne culture, les avances se font aux dépens de la terre, presque entièrement en pure perte ; le produit des prés est consommé

pendant l'hiver par les bœufs de labour, et on leur laisse une partie de la terre pour leur pâturage pendant l'été ; le produit net de la récolte approche si fort de la non-valeur, que la moindre imposition fait renoncer à ces restes de culture, ce qui arrive même en bien des endroits tout simplement par pauvreté des habitants. On dit qu'il y a une nation pauvre qui est réduite à cette petite culture dans les trois quarts de son territoire, et qu'il y a d'ailleurs chez cette nation plus d'un tiers des terres cultivables qui sont en non-valeur. Mais le gouvernement est occupé à arrêter les progrès de cette dégradation et à pourvoir aux moyens de la réparer.

(9) *Ne point favoriser le monopole dans la culture, et laisser à chacun la liberté de donner à son champ celle qui lui convient.* — Des vues particulières avaient fait croire pendant un temps qu'il fallait restreindre en France la culture des vignes pour augmenter la culture du blé, dans le temps même où le commerce extérieur du blé était prohibé, où la communication même du commerce des grains entre les provinces du royaume était empêchée, où la plus grande partie des terres était en friches parce que la culture du blé y était limitée à la consommation de l'intérieur de chaque province du royaume, et où la destruction des vignes augmentait de plus en plus les friches. Des provinces éloignées de la capitale étaient d'ailleurs obligées de faire des représentations pour s'opposer à l'accroissement de la culture des grains, qui faute de débit tombaient dans leur pays en non-valeur ; ce qui causait la ruine des propriétaires et des fermiers, et anéantissait l'impôt dont les terres étaient chargées. Tout conspirait donc à la dégradation des deux principales cultures du royaume, et à détruire de plus en plus la valeur des biens-fonds ; une partie des propriétaires des terres, au préjudice des autres, tendait au privilège exclusif de la culture ; funestes effets des prohibitions et des empêchements du commerce des productions des biens-fonds, dans un royaume où les provinces se communiquent par les rivières et les mers, où la capitale et toutes les autres villes peuvent être facilement approvisionnées des productions de toutes les parties du territoire, et où la facilité de l'exportation assure le débouché de l'excédent.

La culture des vignes est la plus riche culture du royaume de France ; car le produit net d'un arpent de vignes, évalué du fort au faible, est environ le triple de celui du meilleur arpent de terre cultivé en grains. Encore doit-on remarquer que les frais compris dans le produit total de l'une et de l'autre culture, sont plus avantageux dans la culture des vignes que dans la culture des grains ; parce que dans la culture des vignes, les frais fournissent, avec profit, beaucoup plus de salaires pour les hommes, et parce que la dépense pour les échelas et les tonneaux est à l'avantage du débit des bois, et que les hommes occupés à la culture des vignes n'y sont pas employés dans le temps de la moisson, où ils sont alors d'une grande ressource aux laboureurs pour la récolte des grains. D'ailleurs cette classe d'hommes payés de leurs travaux par la terre, en devenant fort nombreuse, augmente le débit des blés et des vins, et en soutient la valeur vénale, à mesure que la culture s'étend et que l'accroissement de la culture augmente les richesses

: car l'augmentation des richesses augmente la population dans toutes les classes d'hommes d'une nation, et cette augmentation de population soutient de toutes parts la valeur vénale des produits de la culture.

On doit faire attention que la facilité du commerce extérieur des denrées du cru délivrées d'impositions onéreuses, est un grand avantage pour une nation qui a un grand territoire, où elle peut varier la culture pour en obtenir différentes productions de bonne valeur ; surtout celles qui ne peuvent pas naître chez les nations voisines. La vente du vin et des eaux-de-vie à l'étranger étant pour nous un commerce privilégié, que nous devons à notre territoire et à notre climat, il doit spécialement être protégé par le gouvernement ; ainsi il ne doit pas être assujéti à des impositions multipliées en pure perte pour l'impôt, et trop préjudiciables au débit des productions qui font l'objet d'un grand commerce extérieur, capable de soutenir l'opulence du royaume ; l'impôt doit être pur et simple, assigné sur le sol qui produit ces richesses, et dans la compensation de l'imposition générale on doit avoir égard à celles dont il faut assurer, par un prix favorable, le débit chez l'étranger ; car alors l'État est bien dédommagé de la modération de l'impôt sur ces parties par l'influence avantageuse de ce commerce sur toutes les autres sources de richesses du royaume.

(10) Après les avances de la culture, ce sont les revenus et l'impôt qui sont les richesses de premier besoin et qui assurent la prospérité de la nation. — En quoi consiste la prospérité d'une nation agricole ? EN DE GRANDES AVANCES POUR PERPÉTUER ET ACCROÎTRE LES REVENUS ET L'IMPÔT ; EN UN COMMERCE INTÉRIEUR ET EXTÉRIEUR LIBRE ET FACILE ; EN JOUISSANCE DES RICHESSES ANNUELLES DES BIENS-FONDS ; EN PAIEMENTS PÉCUNIAIRES ET OPULENTS DU REVENU ET DE L'IMPÔT. L'abondance des productions s'obtient par les grandes avances ; la consommation et le commerce soutiennent le débit et la valeur vénale des productions ; la valeur vénale est la mesure des richesses de la nation ; les richesses règlent le tribut qui peut être imposé, et fournissent la finance qui le paie et qui doit circuler dans le commerce ; mais qui ne doit point s'accumuler dans un pays au préjudice de l'usage et de la consommation des productions annuelles qui doivent y perpétuer, par la reproduction et le commerce réciproque, les véritables richesses.

L'argent monnayé est une richesse qui est payée par d'autres richesses, *qui est pour les nations un gage intermédiaire entre les ventes et les achats*, qui ne contribue plus à perpétuer les richesses d'un État lorsqu'il est retenu hors de la circulation et qu'il ne rend plus richesse pour richesse ; alors plus il s'accumulerait, plus il coûterait de richesses qui ne se renouvelleraient pas et plus il appauvrirait la nation. L'argent n'est donc une richesse active et réellement profitable dans un État qu'autant qu'il rend continuellement richesse pour richesse ; parce que la monnaie n'est par elle-même qu'une richesse stérile, qui n'a d'autre utilité dans une nation que son emploi pour les ventes et les achats, et pour les paiements des revenus et de l'impôt, qui le remettent dans la circulation ; en sorte

que le même argent satisfait tour à tour et continuellement à ces paiements et à son emploi dans le commerce.

Aussi la masse du pécule d'une nation agricole ne se trouve-t-elle qu'à peu près égale au produit net ou revenu annuel des biens-fonds ; car dans cette proportion il est plus que suffisant pour l'usage de la nation ; une plus grande quantité de monnaie ne serait point une richesse utile pour l'État. Quoique l'impôt soit payé en argent, ce n'est pas l'argent qui le fournit, ce sont les richesses du sol qui renaissent annuellement ; c'est dans ces richesses renaissantes, et non, comme le pense le vulgaire, dans le pécule de la nation que consiste la prospérité et la force d'un État. On ne supplée point au renouvellement successif de ces richesses par le pécule ; mais le pécule est facilement suppléé dans le commerce par des engagements par écrit, assurés par les richesses que l'on possède dans le pays, et qui se transportent chez l'étranger. L'avidité de l'argent est une passion vive dans les particuliers, parce qu'ils sont avides de la richesse qui représente les autres richesses ; mais cette sorte d'avidité, qui le soustrait de son emploi, ne doit pas être la passion de l'État : la grande quantité d'argent n'est à désirer dans un État qu'autant qu'elle est proportionnée au revenu, et qu'elle marque par là une opulence perpétuellement renaissante, dont la jouissance est effective et bien assurée. Telle était sous Charles V, dit le Sage, l'abondance de l'argent qui suivait l'abondance des autres richesses du royaume. On peut en juger par celles qui sont détaillées dans l'inventaire immense de ce prince, indépendamment d'une réserve de 17 millions (près de 300 millions, valeur actuelle de notre monnaie), qui se trouva dans ses coffres ; ces grandes richesses sont d'autant plus remarquables que les États des rois de France ne comprenaient pas alors un tiers du royaume.

L'argent n'est donc pas la véritable richesse d'une nation, la richesse qui se consomme et qui renaît continuellement ; car l'argent n'engendre pas de l'argent. Un écu bien employé peut à la vérité faire naître une richesse de deux écus, mais c'est la production et non pas l'argent qui s'est multipliée, ainsi l'argent ne doit pas séjourner dans des mains stériles. Il n'est donc pas aussi indifférent qu'on le croit pour l'État que l'argent passe dans la poche de Pierre ou de Paul, car il est essentiel qu'il ne soit pas enlevé à celui qui l'emploie au profit de l'État. À parler rigoureusement, l'argent qui a cet emploi dans la nation, n'a point de propriétaire ; il appartient aux besoins de l'État, lesquels le font circuler pour la reproduction des richesses qui font subsister la nation et qui fournissent le tribut du souverain.

Il ne faut pas confondre cet argent avec la finance dévorante qui se trafique en prêt à intérêt, et qui élude la contribution que tout revenu annuel doit à l'État. L'argent de besoin a, dis-je, chez tous les particuliers une destination à laquelle il appartient décidément ; celui qui est destiné au paiement actuel de l'impôt appartient à l'impôt ; celui qui est destiné au besoin de quelque achat appartient à ce besoin ; celui qui vivifie l'agriculture, le commerce et l'industrie appartient à cet emploi ; celui qui est destiné à payer une dette échue ou prête à échoir, appartient à cette dette, etc., et non à celui qui le possède : c'est l'argent de la

nation, personne ne doit le retenir, parce qu'il n'appartient à personne ; cependant c'est cet argent dispersé qui forme la principale masse du pécule d'un royaume vraiment opulent, où il est toujours employé à profit pour l'État. On n'hésite pas même à le vendre au même prix qu'il a coûté, c'est-à-dire à le laisser passer chez l'étranger pour des achats de marchandises dont on a besoin ; et l'étranger n'ignore pas non plus les avantages de ce commerce où le besoin des échanges décide de l'emploi de l'argent en marchandises et des marchandises en argent ; car l'argent et les marchandises ne sont richesses qu'à raison de leur valeur vénale.

L'argent détourné et retenu hors de la circulation est un petit objet qui est bientôt épuisé par les emprunts un peu multipliés ; cependant c'est cet argent oisif qui fait illusion au bas peuple ; c'est lui que le vulgaire regarde comme les richesses de la nation et comme une grande ressource dans les besoins d'un État ; même d'un grand État qui réellement ne peut être opulent que par le produit net des richesses qui naissent annuellement de son territoire, et qui, pour ainsi dire, fait renaître l'argent en le renouvelant et en accélérant continuellement sa circulation.

D'ailleurs quand un royaume est riche et florissant par le commerce de ses productions, il a par ses correspondances des richesses dans les autres pays, et le papier lui tient lieu partout d'argent. L'abondance et le débit de ses productions lui assurent donc partout l'usage du pécule des autres nations, et jamais l'argent ne manque non plus dans un royaume bien cultivé, pour payer au souverain et aux propriétaires les revenus fournis par le produit net des denrées commercables, qui renaissent annuellement de la terre ; mais quoique l'argent ne manque point pour payer ces revenus, il ne faut pas prendre le change et croire que l'impôt puisse être établi sur la circulation de l'argent.²

L'argent est une richesse qui se dérobe à la vue. Le tribut ne peut être imposé qu'à la source des richesses disponibles, toujours renaissantes, ostensibles et commercables. C'est là que naissent les revenus du souverain, et qu'il peut trouver de plus des ressources assurées dans des besoins pressants de l'État. Les vues du gouvernement ne doivent donc pas s'arrêter à l'argent, elles doivent s'étendre plus loin et se fixer à l'abondance et à la valeur vénale des productions de la terre, pour accroître les revenus. C'est dans cette partie de richesses visibles et annuelles que consistent la puissance de l'État et la prospérité de la nation ; c'est elle qui fixe et qui attache les sujets au sol. L'argent, l'industrie, le commerce mercantile et de trafic, ne forment qu'un domaine postiche et indépendant, qui, sans les productions du sol ne constituerait qu'un État républicain : Constantinople même, qui n'en a pas le gouvernement, mais qui est réduit aux richesses mobilières du commerce de trafic, en a, au milieu du despotisme, le génie et l'indépendance dans les correspondances et dans l'état libre de ses richesses de commerce.

² Voyez ce que nous avons dit plus haut sur l'impôt.

(11) *Favoriser la multiplication des bestiaux.* — Cet avantage s'obtient par le débit, par l'emploi et l'usage des laines dans le royaume, par la grande consommation de la viande, du laitage, du beurre, du fromage, etc., surtout par celle que doit faire le menu peuple qui est le plus nombreux ; car ce n'est qu'à raison de cette consommation que les bestiaux ont du débit et qu'on les multiplie, et c'est l'engrais que les bestiaux fournissent à la terre qui procure d'abondantes récoltes par la multiplication même des bestiaux.

Cette abondance de récolte et de bestiaux éloigne toute inquiétude de famine dans un royaume si fécond en subsistance. La nourriture que les bestiaux y fournissent aux hommes y diminue la consommation du blé, et la nation peut en vendre une plus grande quantité à l'étranger, et accroître continuellement ses richesses par le commerce d'une production si précieuse. L'aisance du menu peuple contribue donc par-là essentiellement à la prospérité de l'État.

Le profit sur les bestiaux se confond avec le profit sur la culture à l'égard du revenu du propriétaire, parce que le prix du loyer d'une ferme s'établit à raison du produit qu'elle peut donner par la culture et par la nourriture des bestiaux, dans les pays où les avances des fermiers ne sont pas exposées à être enlevées par un impôt arbitraire.

Mais lorsque l'impôt est établi sur le fermier, le revenu de la terre tombe dans le dépérissement, parce que les fermiers n'osent faire les avances des achats de bestiaux, dans la crainte que ces bestiaux, qui sont des objets visibles, ne leur attirent une imposition ruineuse. Alors faute d'une quantité suffisante de bestiaux pour fournir les engrais à la terre, la culture dépérit, les frais des travaux en terres maigres absorbent le produit net et détruisent le revenu.

Le profit des bestiaux contribue tellement au produit des biens-fonds, que l'un s'obtient par l'autre, et que ces deux parties ne doivent pas être séparées dans l'évaluation des produits de la culture calculée d'après le revenu des propriétaires ; car c'est plus par le moyen des bestiaux qu'on obtient le produit net qui fournit le revenu et l'impôt, que par le travail des hommes qui seul rendrait à peine les frais de leur subsistance. Mais il faut de grandes avances pour les achats des bestiaux ; c'est pourquoi le gouvernement doit plus attirer les richesses à la campagne que les hommes : on n'y manquera pas d'hommes s'il y a des richesses ; mais sans richesses tout y dépérit, les terres tombent en non-valeur, et le royaume est sans ressource et sans forces.

Il faut donc qu'il y ait une entière sûreté pour l'emploi visible des richesses à la culture de la terre, et une pleine liberté de commerce des productions. Ce ne sont pas les richesses qui font naître les richesses qui doivent être chargées de l'impôt. D'ailleurs les fermiers et leurs familles doivent être exempts de toutes charges personnelles auxquelles des habitants riches et nécessaires dans leur emploi ne doivent pas être assujettis, de crainte qu'ils n'emportent dans les villes les richesses qu'ils emploient à l'agriculture, pour y jouir des prérogatives qu'un

gouvernement peu éclairé y accorderait par prédilection au mercenaire citadin. Les bourgeois aisés, surtout les marchands détailliers qui ne gagnent que sur le public et dont le trop grand nombre dans les villes est onéreux à la nation, ces bourgeois, dis-je, trouveraient pour leurs enfants dans l'agriculture protégée et honorée, des établissements plus solides et moins serviles que dans les villes ; leurs richesses ramenées à la campagne fertiliseraient les terres, multiplieraient les richesses et assureraient la prospérité et la puissance de l'État.

Il y a une remarque à faire sur les nobles qui cultivent leurs biens à la campagne ; il y en a beaucoup qui n'ont pas en propriété un terrain suffisant pour l'emploi de leurs charrues ou de leurs facultés, et alors il y a de la perte sur leurs dépenses et sur leurs emplois. Serait-ce déparer la noblesse que de leur permettre d'affermir des terres pour étendre leur culture et leurs occupations au profit de l'État, surtout dans un pays où la charge de l'impôt (devenue déshonnête) ne serait plus établie ni sur les personnes, ni sur les cultivateurs ? Est-il indécent à un duc et pair de louer un hôtel dans une ville ? Le paiement d'un fermage n'assujettit à aucune dépendance envers qui que ce soit, pas plus que le paiement d'un habit, d'une rente, d'un loyer, etc. ; mais de plus on doit remarquer dans l'agriculture que le possesseur de la terre et le possesseur des avances de la culture sont tous deux également propriétaires, et qu'à cet égard la dignité est égale de part et d'autre. Les nobles en étendant leurs entreprises de culture, contribueraient par cet emploi à la prospérité de l'État, et ils y trouveraient des ressources pour soutenir leurs dépenses et celles de leurs enfants dans l'état militaire. De tout temps la noblesse et l'agriculture ont été réunies. Chez les nations libres, le fermage des terres, délivré des impositions arbitraires et personnelles, est fort indifférent en lui-même ; les redevances attachées aux biens et auxquelles les nobles mêmes sont assujettis, ont-elles jamais dégradé la noblesse ni l'agriculture ?

(12) *Tel est le débit, telle est la reproduction.* — Si on arrête le commerce extérieur des grains et des autres productions du cru, on borne l'agriculture à l'état de la population, au lieu d'étendre la population par l'agriculture. La vente des productions du cru à l'étranger augmente le revenu des biens-fonds ; cette augmentation du revenu augmente la dépense des propriétaires ; cette augmentation de dépenses attire les hommes dans le royaume ; cette augmentation de population augmente la consommation des productions du cru ; cette augmentation de consommation et la vente à l'étranger accélèrent de part et d'autre les progrès de l'agriculture, de la population et des revenus.

Par la liberté et la facilité du commerce extérieur d'exportation et d'importation, les grains ont constamment un prix plus égal, car le prix le plus égal est celui qui a cours entre les nations commerçantes.

Ce commerce aplanit en tout temps l'inégalité annuelle des récoltes des nations en apportant tour à tour chez celles qui sont dans la pénurie le superflu de celles qui sont dans l'abondance, ce qui remet partout et toujours les productions et les prix à peu près au même niveau. C'est pourquoi les nations commerçantes qui

n'ont pas de terres à ensemençer ont leur pain aussi assuré que celles qui cultivent de grands territoires. Le moindre avantage sur le prix dans un pays y attire la marchandise, et l'égalité se rétablit continuellement.

Or il est démontré qu'indépendamment du débit à l'étranger et d'un plus haut prix, la seule égalité constante du prix augmente de plus d'un dixième le revenu des terres ; qu'elle accroît et assure les avances de la culture ; qu'elle évite les chertés excessives qui diminuent la population ; et qu'elle empêche les non-valeurs qui font languir l'agriculture. Au lieu que l'interdiction du commerce extérieur est cause que l'on manque souvent du nécessaire ; que la culture qui est trop mesurée aux besoins de la nation, fait varier les prix autant que les bonnes et mauvaises années font varier les récoltes ; que cette culture limitée laisse une grande partie des terres en non-valeur et sans revenu ; que l'incertitude du débit inquiète les fermiers, arrête les dépenses de la culture, fait baisser le prix du fermage ; que ce dépérissement s'accroît de plus en plus, à mesure que la nation souffre d'une précaution insidieuse, qui enfin la ruine entièrement.

Si pour ne pas manquer de grains, on s'imaginait d'en défendre la vente à l'étranger, et d'empêcher aussi les commerçants d'en remplir leurs greniers dans les années abondantes qui doivent suppléer aux mauvaises années ; d'empêcher, dis-je, de multiplier ces magasins libres, où la concurrence des commerçants préserve du monopole, procure aux laboureurs du débit dans l'abondance et soutient l'abondance dans la stérilité ; il faudrait conclure, des principes d'une administration si craintive et si étrangère à une nation agricole qui ne peut s'enrichir que par le débit de ses productions, qu'on devrait aussi restreindre autant qu'on le pourrait la consommation du blé dans le pays, en y réduisant la nourriture du menu peuple aux pommes de terre et au blé noir, aux glands, etc., et qu'il faudrait par une prévoyance si déplacée et si ruineuse empêcher le transport des blés des provinces où ils abondent, dans celles qui sont dans la disette et dans celles qui sont dégarnies. Quels abus ! quels monopoles cette police arbitraire et destructive n'occasionnerait-elle pas ! Que deviendrait la culture des terres, que deviendraient les revenus, l'impôt, le salaire des hommes, et les forces de la nation !

(13) *Le bas prix des denrées du cru rendrait le commerce désavantageux à la nation.* — Si, par exemple, on achète de l'étranger telle quantité de marchandises pour la valeur d'un setier de blé du prix de 20 livres, il en faudrait deux setiers pour payer la même quantité de cette marchandise si le gouvernement faisait baisser le prix du blé à 10 livres.

(14) *Telle est la valeur vénale, tel est le revenu.* — On doit distinguer dans un État les biens qui ont une valeur usuelle et qui n'ont pas de valeur vénale, d'avec les richesses qui ont une valeur usuelle et une valeur vénale ; par exemple, les sauvages de la Louisiane jouissaient de beaucoup de biens, tels sont l'eau, le bois, le gibier, les fruits de la terre, etc., qui n'étaient pas des richesses, parce qu'ils n'avaient pas de valeur vénale. Mais depuis que quelques branches de commerce

se sont établies entre eux et les Français, les Anglais, les Espagnols, etc., une partie de ces biens a acquis une valeur vénale et est devenue richesse. Ainsi l'administration d'un royaume doit tendre à procurer tout ensemble à la nation la plus grande abondance possible de productions et la plus grande valeur vénale possible, parce qu'avec de grandes richesses elle se procure par le commerce toutes les autres choses dont elle peut avoir besoin dans la proportion convenable à l'état de ses richesses.

(15) *Le bon marché des denrées n'est pas avantageux au petit peuple.* — La cherté du blé, par exemple, pourvu qu'elle soit constante dans un royaume agricole est plus avantageuse au menu peuple que le bas prix. Le salaire de la journée du manouvrier s'établit assez naturellement sur le prix du blé, et est ordinairement le vingtième du prix d'un setier. Sur ce pied si le prix du blé était constamment à vingt livres, le manouvrier gagnerait dans le cours de l'année environ 260 livres, il en dépenserait en blé pour lui et sa famille 200 livres, et il lui resterait 60 livres pour les autres besoins ; si au contraire le setier de blé ne valait que 10 livres il ne gagnerait que 130 livres, il en dépenserait 100 livres en blé et il ne lui resterait pour les autres besoins que 30 livres. Aussi voit-on que les provinces où le blé est cher sont beaucoup plus peuplées que celles où il est à bas prix.

Le même avantage se trouve pour toutes les autres classes d'hommes, pour le gain des cultivateurs, pour le revenu des propriétaires, pour l'impôt, pour la prospérité de l'État ; car alors le produit des terres dédommage largement du surcroît des frais de salaire et de nourriture. Il est aisé de s'en convaincre par le calcul des dépenses et des accroissements des produits.

(16) *Qu'on ne diminue pas l'aisance du menu peuple.* — Pour autoriser les vexations sur les habitants de la campagne, les exacteurs ont avancé pour maxime qu'il faut *que les paysans soient pauvres pour les empêcher d'être paresseux*. Les bourgeois dédaigneux ont adopté volontiers cette maxime barbare, parce qu'ils sont moins attentifs à d'autres maximes plus décisives, qui sont *que l'homme qui ne peut rien conserver ne travaille précisément que pour gagner de quoi se nourrir et qu'en général tout homme qui peut conserver est laborieux, parce que tout homme est avide de richesses*. La véritable cause de la paresse du paysan opprimé est le trop bas prix du salaire et le peu d'emploi dans les pays où la gêne du commerce des productions fait tomber les denrées en non-valeur, et où d'autres causes ont ruiné l'agriculture. Les vexations, le bas prix des denrées, et un gain insuffisant pour les exciter au travail les rendent paresseux, braconniers, vagabonds et pillards. La pauvreté forcée n'est donc pas le moyen de rendre les paysans laborieux ; il n'y a que la propriété et la jouissance assurées de leur gain qui puissent leur donner du courage et de l'activité.

Les ministres, dirigés par des sentiments d'humanité, par une éducation supérieure, et par des vues plus étendues, rejettent avec indignation les maximes odieuses et destructives qui ne tendent qu'à la dévastation des campagnes ; car ils

n'ignorent pas que ce sont les richesses des habitants de la campagne qui font naître les richesses de la nation. PAUVRES PAYSANS, PAUVRE ROYAUME.

(17) *Les grandes dépenses en consommation de subsistance entretiennent le bon prix des denrées et la reproduction des revenus.* — Ce que l'on remarque ici, à l'égard des grandes dépenses de consommation des denrées du cru, se rapporte aux nations agricoles. Mais on doit penser autrement des petites nations commerçantes qui n'ont pas de territoire ; car leur intérêt les oblige d'épargner en tout genre de dépenses pour conserver et accroître le fonds des richesses nécessaires à leur commerce, et pour commercer à moins de frais que les autres nations, afin de pouvoir s'assurer les avantages de la concurrence dans les achats et dans les ventes chez l'étranger. Ces petites nations commerçantes doivent être regardées comme les agents du commerce des grands États, parce qu'il est plus avantageux à ceux-ci de commercer par leur entremise que de se charger eux-mêmes de différentes parties de commerce qu'ils exerceraient avec plus de dépenses et dont ils retireraient moins de profit, qu'en se procurant chez eux une grande concurrence de commerçants étrangers ; car ce n'est que par la plus grande concurrence possible, permise à tous les négociants de l'univers, qu'une nation peut s'assurer le meilleur prix et le débit le plus avantageux possible des productions de son territoire et se préserver du monopole des commerçants du pays.

(18) *Être moins attentif à l'accroissement de la population qu'à celui des revenus.* — Le désir qu'ont toutes les nations d'être puissantes à la guerre, et l'ignorance des moyens de faire la guerre, parmi lesquels le vulgaire n'envisage que les hommes, ont fait penser que la force des États consiste dans une grande population. On n'a point assez vu que pour soutenir la guerre il ne fallait pas à beaucoup près une si grande quantité d'hommes qu'on le croit au premier coup-d'œil ; que les armées très nombreuses doivent être et sont ordinairement bien plus funestes à la nation, qui s'épuise pour les employer, qu'à l'ennemi qu'elles combattent ; et que la partie militaire d'une nation ne peut ni subsister ni agir que par la partie contribuable.

Quelques esprits superficiels supposent que les grandes richesses d'un État s'obtiennent par l'abondance des hommes ; mais leur opinion vient de ce qu'ils oublient que les hommes ne peuvent obtenir et perpétuer les richesses que par les richesses, et qu'autant qu'il y a une proportion convenable entre les hommes et les richesses.

Une nation croit toujours qu'elle n'a pas assez d'hommes ; et on ne s'aperçoit pas qu'il n'y a pas assez de salaire pour soutenir une plus grande population, et que les hommes sans fortune ne sont profitables dans un pays qu'autant qu'ils y trouvent des gains assurés pour y subsister par leur travail. Au défaut de gains ou de salaire, une partie du peuple des campagnes peut à la vérité faire naître pour se nourrir quelques productions de vil prix qui n'exigent pas de grandes dépenses ni de longs travaux, et dont la récolte ne se fait pas attendre longtemps ; mais ces

hommes, ces productions et la terre où elles naissent, sont nuls pour l'État. Il faut, pour tirer de la terre un revenu, que les travaux de la campagne rendent un produit net au-delà des salaires payés aux ouvriers, car c'est ce produit net qui fait subsister les autres classes d'hommes nécessaires dans un État. C'est ce qu'on ne doit pas attendre des hommes pauvres qui labourent la terre avec leurs bras ou avec d'autres moyens insuffisants ; car ils ne peuvent que se procurer à eux seuls leur subsistance en renonçant à la culture du blé qui exige trop de temps, trop de travaux, trop de dépenses pour être exécutée par des hommes dénués de facultés et réduits à tirer leur nourriture de la terre par le seul travail de leurs bras.

Ce n'est donc pas à de pauvres paysans que vous devez confier la culture de vos terres. Ce sont les animaux qui doivent labourer et fertiliser vos champs ; c'est la consommation, le débit, la facilité et la liberté du commerce intérieur et extérieur qui assurent la valeur vénale qui forme vos revenus. Ce sont donc des hommes riches que vous devez charger des entreprises de la culture des terres et du commerce rural, pour vous enrichir, pour enrichir l'État, pour faire renaître des richesses intarissables, par lesquelles vous puissiez jouir largement des produits de la terre et des arts, entretenir une riche défense contre vos ennemis, et subvenir avec opulence aux dépenses des travaux publics pour les commodités de la nation, pour la facilité du commerce de vos denrées, pour les fortifications de vos frontières, pour l'entretien d'une marine redoutable, pour la décoration du royaume, et pour procurer aux hommes de travail des salaires et des gains qui les attirent et qui les retiennent dans le royaume. Ainsi le gouvernement politique de l'agriculture et du commerce de ses productions est la base du ministère des finances et de toutes les autres parties de l'administration d'une nation agricole.

Les grandes armées ne suffisent pas pour former une riche défense ; il faut que le soldat soit bien payé pour qu'il puisse être bien discipliné, bien exercé, vigoureux, content et courageux. La guerre sur terre et sur mer emploie d'autres moyens que la force des hommes et exige d'autres dépenses bien plus considérables que celles de la subsistance des soldats. Aussi ce sont bien moins les hommes que les richesses qui soutiennent la guerre ; car tant qu'on a des richesses pour bien payer les hommes on n'en manque pas pour réparer les armées. Plus une nation a de richesses pour faire renaître annuellement les richesses, moins cette reproduction annuelle occupe d'hommes, plus elle rend de produit net, plus le gouvernement a d'hommes à sa disposition pour le service et les travaux publics ; et plus il y a de salaire pour les faire subsister, plus ces hommes sont utiles à l'État par leurs emplois et par leurs dépenses qui font rentrer leur paie dans la circulation.

Les batailles gagnées où l'on ne tue que des hommes, sans causer d'autres dommages, affaiblissent peu l'ennemi si le salaire des hommes qu'il a perdus lui reste, et s'il est suffisant pour attirer d'autres hommes. Une armée de cent mille hommes bien payés est une armée d'un million d'hommes ; car toute armée où la solde attire des hommes ne peut être détruite : c'est alors aux soldats à se défendre

courageusement ; ce sont eux qui ont le plus à perdre ; car ils ne manqueront pas de successeurs bien déterminés à affronter les dangers de la guerre. C'est donc la richesse qui soutient l'honneur des armes. Le héros qui gagne des batailles, qui prend des villes, qui acquiert de la gloire, et qui est le plus tôt épuisé, n'est pas le conquérant. L'historien qui se borne au merveilleux dans le récit des exploits militaires, instruit peu la postérité sur les succès des événements décisifs des guerres, s'il lui laisse ignorer l'état des forces fondamentales et de la politique des nations dont il écrit l'histoire ; car c'est dans l'aisance permanente de la partie contribuable des nations et dans les vertus patriotiques que consiste la puissance permanente des États.

Il faut penser de même à l'égard des travaux publics qui facilitent l'accroissement des richesses, tels sont la construction des canaux, la réparation des chemins, des rivières, etc., qui ne peuvent s'exécuter que par l'aisance des contribuables en état de subvenir à ces dépenses sans préjudicier à la reproduction annuelle des richesses de la nation ; autrement de tels travaux si étendus, quoique fort désirables, seraient par les impositions déréglées, ou par les corvées continuelles, des entreprises ruineuses dont les suites ne seraient pas réparées par l'utilité de ces travaux forcés et accablants ; car le dépérissement d'un État se répare difficilement. Les causes destructives qui augmentent de plus en plus rendent inutiles toute la vigilance et tous les efforts du ministère lorsqu'on ne s'attache qu'à réprimer les effets et qu'on ne remonte pas jusqu'au principe ; ce qui est bien prouvé, pour le temps, par l'auteur du livre intitulé : *Le Détail de la France sous Louis XIV*, imprimé en 1699. Cet auteur rapporte les commencements de la décadence du royaume à l'année 1660, et il en examine les progrès jusqu'au temps où il a publié son livre ; il expose que les revenus des biens-fonds qui étaient de 700 millions (1 400 millions de notre monnaie d'aujourd'hui), avaient diminué de moitié depuis 1660 jusqu'en 1699 ; il observe que ce n'est pas à la quantité d'impôts, mais à la mauvaise forme d'imposition et à ses désordres, qu'il faut imputer cette énorme dégradation. On doit juger de là des progrès de cette diminution par la continuation du même genre d'administration. L'imposition devint si désordonnée qu'elle monta sous Louis XIV à plus de 750 millions qui ne rendaient au Trésor royal que 250 millions³, ce qui enlevait annuellement aux contribuables la jouissance de 500 millions, sans compter la dégradation annuelle que causait la taille arbitraire établie sur les fermiers. Les impositions multipliées et ruineuses sur toute espèce de dépenses, s'étendaient par repompement sur la dépense de l'impôt même, au détriment du souverain pour lequel une grande partie de ses revenus devenait illusoire. Aussi remarque-t-on que par une meilleure administration on aurait pu en très peu de temps augmenter beaucoup l'impôt et enrichir les sujets en abolissant ces impositions si destructives et en ranimant le commerce extérieur des grains, des vins, des laines, des toiles, etc. Mais qui aurait osé entreprendre une telle réforme dans des temps où l'on n'avait

³ Voyez les *Mémoires pour servir à l'histoire générale des finances*, par M. D. de B.

nulle idée du gouvernement économique d'une nation agricole ? On aurait cru alors renverser les colonnes de l'édifice.